

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF

Règlement numéro 01-2026 modifiant la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme numéro 06-2012

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, MRC de Portneuf, tenue le 9 février 2026 à 19 h, séance ordinaire, à laquelle étaient présents :

Son honneur le Maire Monsieur Alexandre Dostie.

Les conseillers :

Madame Lise Julien

Monsieur Martial Leclerc

Madame Karina Bélanger

Monsieur Bertrand Thibaudeau

Monsieur Mathias Piché

Tous membres du conseil et formant quorum.

Considérant que le plan d'urbanisme numéro 06-2012 est entré en vigueur le 13 septembre 2012 et que le conseil de la Ville de Saint-Basile peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'une demande a été déposée à la Ville afin de réaliser un projet résidentiel intégré sur un espace situé dans le périmètre d'urbanisation;

Considérant que ce projet vise la construction de résidences multifamiliales sur un site adjacent au boulevard du Centenaire qui est actuellement compris à l'intérieur d'une affectation commerciale;

Considérant que ce projet permettra de répondre aux besoins en matière de logements et d'accueillir de nouveaux ménages;

Considérant que le conseil juge opportun de modifier le plan d'urbanisme afin de conférer une vocation résidentielle de moyenne ou haute densité au site visé par ce projet;

Considérant que dans le cadre de cette démarche, il y a également lieu d'ajuster légèrement les limites de l'affectation résidentielle rurale dans le secteur de la rue Sainte-Marie afin qu'elles coïncident avec la délimitation de l'îlot déstructuré reconnu par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à cet endroit dans sa décision à portée collective (dossier numéro 413400) ;

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, **il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile ordonne et statue ce qui suit :

Article 1 **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 **Titre**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 01-2026 modifiant la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme numéro 06-2012 ».

Article 3 **Objet du règlement**

Le règlement numéro 01-2026 a pour objet de modifier la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme de manière à :

- attribuer une affectation résidentielle de moyenne ou haute densité aux lots 4 898 378 et 4 898 379 pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel intégré sur le terrain situé au 228, boulevard du Centenaire;
- ajuster les limites des affectations « agricole viable » et « résidentielle rurale » dans le secteur de la rue Sainte-Marie afin qu'elles s'arriment avec les limites de l'îlot déstructuré reconnu à cet endroit par la CPTAQ dans sa décision à portée collective numéro 413400.

Article 4 **Carte des grandes affectations du territoire**

La carte des grandes affectations du territoire apparaissant à la fin du chapitre 5 du plan d'urbanisme est modifiée des manières suivantes :

- 4.1 Les feuillets 1 et 2 sont modifiés afin d'agrandir l'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité, à même une partie de l'affectation commerciale, en y intégrant les lots 4 898 378 et 4 898 379, tel qu'illustré sur la carte placée à l'annexe A du présent règlement;
- 4.2 Le feuillet 1 est modifié de manière à ajuster les limites des affectations en bordure de la rue Sainte-Marie afin que le lot 6 484 657 soit entièrement inclus à l'intérieur de l'affectation résidentielle rurale et qu'une partie des lots 4 897 179 et 6 484 658 soit intégrée à l'affectation agricole viable, tel qu'illustré sur la carte placée à l'annexe B du présent règlement.

Article 5 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-BASILE, CE 9^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.

SIGNÉ

Alexandre Dostie, Maire

SIGNÉ

Manon Jobin, greffière-trésorière

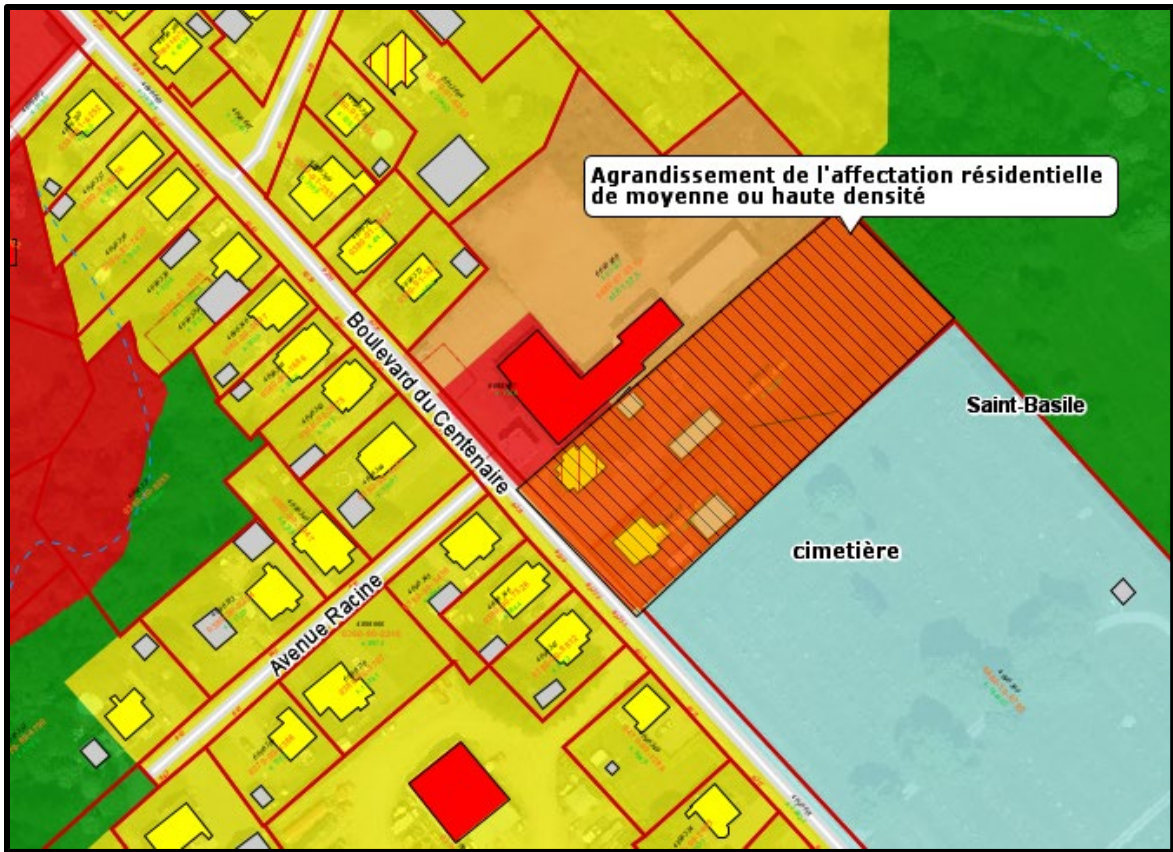
Avis de motion	12 janvier 2026
Adoption du projet	12 janvier 2026
Avis public annonçant la consultation publique	22 janvier 2026
Tenue de l'assemblée de consultation publique	9 février 2026
Approbation du règlement par la MRC de Portneuf	9 février 2026
Délivrance du certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur du règlement	19 mars 2026
Avis public de l'entrée en vigueur	24 mars 2026

Modification de la carte des grandes affectations du territoire (feuilles 1 et 2)

Avant modification :

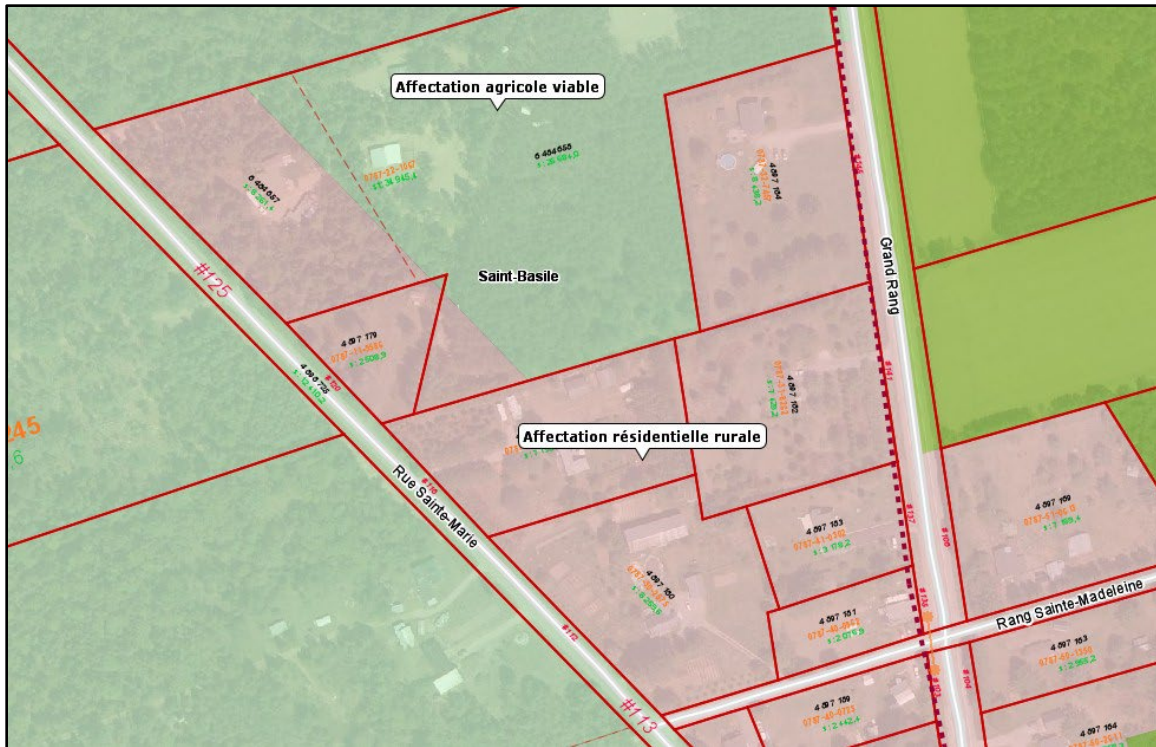


Après modification :



Modification de la carte des grandes affectations du territoire (feuille 1)

Avant modification :



Après modification :

